

RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

A la demande du bénéficiaire

Commune de La Ferté-Bernard

DP07213225Z0112	
Date de dépôt	22/09/2025
Accepté	tacitement le 22/10/2025
Demandeur	Monsieur GOIX Vivien 5 place de la lice 72400 LA FERTE-BERNARD
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante : changement de 2 portes d'entrée
Terrain	BT-0033 5 place de la lice 72400 LA FERTE-BERNARD

Monsieur,

Vous bénéficiez d'une autorisation d'urbanisme tacite dont vous avez demandé le retrait.

Le retrait par l'administration est possible dans les 3 mois suivant la décision si elle est illégale et à la demande du bénéficiaire¹.

Votre demande de retrait a été adressée à la mairie en date du 14 février 2026.

En conséquence, les éventuelles taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) générées par cette autorisation n'auront pas à être acquittées. Une copie de ce courrier est transmise aux services de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Ce retrait signifie que votre autorisation est réputée n'avoir jamais existée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA FERTE BERNARD, le 18 février 2026

Pour le Maire, par délégation de fonction

Arrêté n°20-410 du 5 juin 2020

L'Adjoint

Cécile KNITTEL



¹ L.424-5 du code de l'urbanisme

Attiché le 6 MARS 2026